Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260126-DEL06_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Marie-Andrée CORBEL, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Mickaël SÉVENO, Mickaël CONNAN

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absent excusé : Régis LE MOGUEDEC

DELIBERATION N° 06 - 2026 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION UNACITA

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération

Et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- **Fixe**, pour l'année 2026, à **150 €** le montant de la subvention de fonctionnement à allouer à l'association communale « UNACITA ».

Monsieur Jean-Claude MORICE, président de l'UNACITA, ne prend pas part au vote.

Pour copie conforme,
le Maire, Gérard LE ROY



Certifié exécutoire
le
Publié le 30/01/2026